



# MODELE D'ACTE

**Remarque** = Le mécénat de compétence correspond juridiquement à une mise à disposition de personnel par le mécène, qui peut prendre la forme :

1/ D'une prestation de services en nature

**ou**

2/ D'un prêt de main-d'œuvre gratuit.

## MODELE DE CONVENTION DE MECENAT DE COMPETENCE

### CONVENTION DE MECENAT DE COMPETENCE ENTRE

#### D'une part,

La Société : .....

SIRET : .....

Dont le siège social est situé : .....

.....

.....

Représentée par : .....

En sa qualité de : .....

Ci-après désignée «la Société»

#### Et d'autre part,

L'Association : .....

Association Loi 1901 dont le siège est situé : .....

Déclarée à la Préfecture ou la Sous-préfecture le .....

.....

Représentée par : .....

En sa qualité de : .....

.....

Ci-après désignée «l'Association»

---





# MODELE D'ACTE

**La Société souhaite apporter son soutien sous la forme de mécénat de compétence (entrant dans le cadre de la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> Août 2003 et prévu à l'article 238bis du Code Général des Impôts) à l'Association. Le Mécénat de Compétence permet aux entreprises la mise à disposition ponctuelle et gracieuse de leurs collaborateurs auprès d'Associations d'intérêt général à vocation culturelle, sociale, environnementale, humanitaire, etc..., en manque de compétences spécifiques : comptabilité, finance, marketing, communication, informatique... Dès lors, il est convenu ce qui suit :**

## ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

La Société s'engage à soutenir l'Association suivant les modalités prévues à l'article 3 afin de participer à la réalisation du projet indiqué à l'article 2 ci-dessous.

## ARTICLE 2 : PROJET DU CONTRAT

L'Association a les besoins suivants (*projets, actions, compétences souhaitées, etc.*) : .....

.....

Qui doit être réalisé *du* ..... *au* ..... / *le* ..... / *avant le* : .....

.....

.....

## ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA SOCIETE

Afin de soutenir le projet indiqué ci-dessus, la Société s'engage à :

*(Au choix, suivant les modalités de mise à disposition du personnel)*

### 1/ REALISER AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE LA PRESTATION DE SERVICES SUIVANTE :

.....

La durée de la mise à disposition commence du .....au ....., durant les périodes de travail de l'employé.

Le lieu d'emploi sera à .....

Toute partie pourra mettre fin à la prestation sous un délai de préavis de .....semaines/mois.

---



# MODELE D'ACTE

L'entreprise s'engage à réaliser cette tâche au profit de la structure bénéficiaire. Ainsi :

- ✓ Le personnel qui intervient dans la réalisation de la prestation de services demeure sous la direction et le contrôle de l'entreprise mécène, qui assure seule la maîtrise et le suivi de la tâche,
- ✓ Le personnel mis à disposition demeure inclus dans les effectifs de l'employeur pour le calcul des seuils définis par le droit social (*représentants du personnel, comité d'entreprise...*),
- ✓ Le prestataire assure les déclarations et règlements sociaux afférents aux salaires de ses intervenants,
- ✓ Le prestataire répond à l'égard de l'association bénéficiaire des responsabilités de l'entrepreneur et souscrit à ce titre une obligation de moyens ou de résultat.

(La société a le libre choix du personnel mis à disposition).

Ce mécénat de compétence est évalué à (\*) : .....

**Ou**

## 2/ PRET DE MAIN D'ŒUVRE :

**La Société s'engage à mettre à disposition gratuitement de Mr/Mme/Mlle ..... qui s'engage à occuper les fonctions de .....**

La durée de la mise à disposition commence du ..... au ....., durant les périodes de travail de l'employé.

Le lieu d'emploi sera à .....

Toute partie pourra mettre fin à la prestation sous un délai de préavis de ..... semaines/mois.  
La société ne s'engage à aucune obligation vis-à-vis de l'association dans le cadre de cette mise à disposition de personne.

La société mécène demeure l'employeur du personnel au regard de ses obligations juridiques et sociales et le personnel bénéficie de la couverture sociale habituelle de la société. L'association bénéficiaire se voit transférer la direction et le contrôle du salarié, dans le cadre du mécénat de compétence ; elle est responsable des conditions d'exécution du travail.

---



# MODELE D'ACTE

Il ou Elle devra respecter le règlement intérieur de l'association. Il ou Elle sera mis sous la responsabilité hiérarchique de Mr/Mme/Mlle....., au sein de l'association.

La société mécène ..... conserve le lien de subordination avec ses salariés ainsi que sa responsabilité tant civile que pénale à leur égard. Toutefois elle permet à l'association bénéficiaire de transmettre au salarié les instructions suivantes :.....

**Ce mécénat de compétence est évalué à (\*) :** .....

L'association s'engage à fournir tous les ..... un compte rendu d'activité de Mr/Mme/Mlle.....

*\* Evaluation au coût de revient selon détail en annexe*

---



# MODELE D'ACTE

## **ARTICLE 4 : CONTREPARTIE DE L'ASSOCIATION**

Il est convenu que la présente convention se plaçant sous le régime du mécénat, la contrepartie dont pourra bénéficier la Société est strictement limitée, et qu'il y a une disproportion marquée entre la valorisation de la prestation rendue par la société à l'association et une éventuelle contrepartie consentie par l'association.

L'Association s'engage à mentionner le nom de la société, selon les modalités suivantes ..... (*préciser la forme du nom cité ainsi que le(s) support(s) utilisés*), à l'exclusion de tout message publicitaire, au même titre que les subventions et autres mécènes sur les documents de communication de l'Association.

## **ARTICLE 5 : DECLARATION DE L'ASSOCIATION**

L'Association déclare qu'elle est une association d'intérêt général habilitée à recevoir les dons et à remettre un reçu fiscal.

### ***Variante :***

***L'Association déclare qu'elle est une association d'intérêt général satisfaisant aux critères requis par la réglementation fiscale en vigueur pour être habilitée à recevoir des dons et à émettre les reçus fiscaux correspondants et que les sommes reçues à ce titre n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA et ne sont pas soumises, à son niveau, aux divers impôts commerciaux.***

## **ARTICLE 6 : EXCLUSIVITE**

Le projet pourra être soutenu par d'autres sociétés, sous réserve que ces dernières n'exercent pas une activité dans le même secteur que la Société...

***Clause facultative :*** «*Avant d'accepter un nouveau partenaire, l'Association devra demander l'accord préalable et écrit de la Société.*»



# MODELE D'ACTE

## ARTICLE 7 : ASSURANCES

L'Association déclare :

- ✓ Que ses activités et ses membres sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Compagnie .....  
..... (Nom et adresse).

## ARTICLE 8 : RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée :

- ✓ En cas de non-respect de ses engagements par l'une des parties,
- ✓ Pour cause de cessation d'activités de l'une des deux parties,
- ✓ En cas de démission du salarié faisant l'objet du mécénat de compétence (cas du prêt de main d'œuvre).

Cette résiliation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par la partie revendiquant cette résiliation à l'autre partie.

La résiliation de la convention ne donnera pas lieu **ou** donnera lieu au paiement d'une indemnité, calculée comme suit ..... (*détail du calcul*) à la charge exclusive de la partie «défaillante» ou «cessant son activité».

## ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

La présente convention est soumise au droit français, en cas de difficultés ou de désaccord pour l'exécution des obligations citées dans la convention, les parties recherchent une solution amiable, à défaut elles désignent un conciliateur indépendant, à défaut d'accord, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

Fait à : ..... le : .....

En deux (ou trois) exemplaires,

**1/ Pour la Société** .....

**2/ Pour l'Association** .....

M : .....

M : .....



# MODELE D'ACTE

**3/ Le salarié** (*en cas de prêt de main d'œuvre avec un salarié dénommé – prévoir un avenant au contrat de travail ou ordre de détachement*)

Salarié(e) concerné(e) : M.....